



**Procès-verbal**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montpellier, tenue en la salle du conseil, située au 4, rue du Bosquet, à Montpellier, le 2 juillet 2013, à 19 h 30, à laquelle sont présents les conseillers :

Marcel Bissonnette  
Jean-Guy Périard

Richard Strasbourg  
Guy Roy

Judith Larin

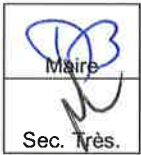
Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Pierre Bernier.

Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, est également présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Monsieur le maire soumet l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée et mot du maire
2. Moment de recueillement
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 3 juin 2013
5. **ADMINISTRATION ET FINANCES**
  - 5.1 Adoption des comptes à payer
  - 5.2 **Adoption du règlement n° 06-2013** - pour modifier le règlement n° 01-2013 afin de réviser la tarification du service de premiers répondants
  - 5.3 Demande d'appui de la Municipalité de Plaisance pour la réfection de la montée Papineau à Plaisance
  - 5.4 Modification pour abroger la résolution n° 13-04.70 – achat de l'immeuble au 1, rue du Bosquet, à Montpellier
  - 5.5 Autorisation d'une affectation de 2 000 \$ du fonds vert pour payer certaines dépenses reliées à l'environnement
  - 5.6 Octroi de financement par crédit-bail pour le camion compacteur avec benne à chargement arrière pour les matières résiduelles et recyclables



**6. DOSSIERS**

**6.1 Service des travaux publics**

- 6.1.1 Rapport — Travaux publics
- 6.1.2 Travaux de réaménagement de l'alimentation électrique dans le parc municipal
- 6.1.3 Projet de réparation d'asphalte 2013
- 6.1.4 Autorisation – Coûts des travaux d'entretien de chemins 2013
- 6.1.5 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

**6.2 Aménagement, urbanisme et environnement**

- 6.2.1 Rapport — Aménagement, urbanisme et environnement
- 6.2.2 Embauche de l'aide-inspecteur saisonnier
- 6.2.3 **Avis de motion n° 07-2013** pour modifier le règlement n° 02-2013 concernant la vidange des fosses septiques

**6.3 Incendie – Sécurité publique**

- 6.3.1 Rapport — Service des incendies

**6.4 Loisirs et culture**

- 6.4.1 Félicitations aux organisateurs des activités de la Fête nationale
- 6.4.2 Demande d'appui pour l'ouverture officielle de la CJS (Coopérative Jeunesse de services) par un lave-auto
- 6.4.3 Demande de réservation de la salle du Centre communautaire pour l'activité « Soirée Cinéma »

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

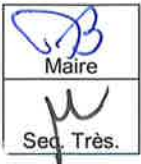
**7.1 Contrat de services / Coopérative jeunesse de services (CJS)**

**8. DIVERS**

**9. CORRESPONDANCE**

**10. QUESTIONS DU PUBLIC**

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**



1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DU MAIRE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. **MOMENT DE RECUEILLEMENT**

Monsieur le conseiller Richard Strasbourg demande de profiter de ce moment de recueillement pour avoir une bonne pensée pour monsieur Rémi Demers qui a accompli beaucoup de choses dans la municipalité et qui vient de décéder ainsi que pour ses proches.

13-07.126 3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette  
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Roy

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point « Divers » demeure ouvert.

**Adoptée à l'unanimité.**

13-07.127 4. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013**

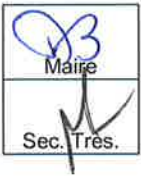
**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard  
Appuyé par madame la conseillère Judith Larin

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal décrit au préambule soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité.**



5. **ADMINISTRATION ET FINANCES**

13-07.128

5.1 **Adoption des comptes à payer**

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro **13-07.128** et que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 24 mai au 20 juin 2013, totalisant 130 585,35 \$
- Transactions bancaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2013, totalisant 52 651,46 \$

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

Monsieur Paul St-Louis, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le Conseil municipal.

**Paul St-Louis, directeur général et  
secrétaire-trésorier par intérim**

**Adoptée à l'unanimité.**



13-07.129

**5.2 Adoption du règlement n° 06-2013 / pour modifier le règlement n° 01-2013 afin de réviser la tarification du service des Premiers répondants**

**CONSIDÉRANT QU'**il n'était pas dans l'intention de ce Conseil de tarifier tous les immeubles pour le service des Premiers répondants;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les immeubles qui comportent une habitation devraient payer ce tarif;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin  
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil adopte le règlement n° 06-2013 pour réviser la tarification du service des Premiers répondants.

**Adoptée à l'unanimité.**

13-07.130

**5.3 Demande d'appui de la Municipalité de Plaisance pour la réfection de la montée Papineau à Plaisance**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une demande d'appui de la part de la Municipalité de Plaisance afin que le ministère des Transports du Québec (MTQ) inscrive la réfection de la montée Papineau dans son plan triennal;

**CONSIDÉRANT QUE** cette artère est un élément clé du développement économique de la Municipalité de Plaisance;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette  
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité de Montpellier appuie la résolution n° 06-200-13 de la Municipalité de Plaisance et par conséquent demande au ministère des Transports (MTQ) de prioriser la réfection de la montée Papineau;



**ET QU'UNE** copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Plaisance et au directeur régional du ministère des Transports du Québec

**Adoptée à l'unanimité.**

13-07.131

**5.4 Modification pour abroger la résolution 13-04.70 – achat de l'immeuble au 1, rue du Bosquet à Montpellier**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Montpellier achète de la SADC de Papineau un immeuble situé au numéro civique 1, rue du Bosquet, Montpellier, connu comme étant une partie du lot numéro 1, rang 6, au Cadastre officiel du Canton de Hartwell, pour le prix de 75 000 \$ devant être payé comptant, le tout selon les termes de la promesse d'achat signée le 19 septembre 2012;

**EN CONSÉQUENCE :**

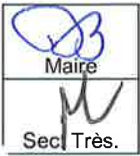
Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

**ET RÉSOLU QUE** la préparation du contrat soit confiée à M<sup>e</sup> Louis-Philippe Robert, notaire;

**QUE** le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ou leurs remplaçants, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer l'acte de vente devant M<sup>e</sup> Louis-Philippe Robert, notaire.

**ET QUE DE PLUS**, cette résolution abroge la résolution n<sup>o</sup> 13-04.70 du 2 avril 2013.

**Adoptée à l'unanimité.**



13-07.132

**5.5 Autorisation d'une affectation de 2 000 \$ du fonds vert pour payer certaines dépenses reliées à l'environnement**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a encouru pour 2 000 \$ de dépenses en 2013 pour diverses actions en matière de gestion des déchets et de la préservation de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** ces dépenses doivent être financées par le biais d'une affectation du fonds vert;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin  
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Roy

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise l'affectation d'un montant de 2 000 \$ de la réserve du fonds vert pour les dépenses encourues en 2013.

**Adoptée à l'unanimité.**

13-07.133

**5.6 Octroi de financement par crédit-bail pour le camion compacteur avec benne à chargement arrière pour les matières résiduelles et recyclables**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon a, par sa résolution numéro 021-01-2013, acquis un camion compacteur avec benne à chargement arrière pour les matières résiduelles et recyclables;

**CONSIDÉRANT QUE** le camion compacteur est acquis par crédit-bail;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon a demandé trois (3) soumissions pour financer l'acquisition;

**CONSIDÉRANT QU'UN** comité s'est réuni pour analyser les propositions;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) soumissions ont été transmises à la Municipalité de Lac-Simon et que leurs offres ont été les suivantes :



Serval Groupe Financier	3,49 %
Rexcap inc.	3,369 %
Crédit-bail Spar inc.	3,38 %

**CONSIDÉRANT QUE** Rexcap inc. a proposé le plus bas taux soit 3,369 %;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil entérine le choix effectué par la Municipalité de Lac-Simon, soit retenir la proposition de Rexcap inc., au taux de financement de 3,369 %, représentant le taux le plus bas proposé.

**Adoptée à l'unanimité.**

**6. DOSSIERS**

**6.1 Service des travaux publics**

**6.1.1 Rapport — Travaux publics**

Le rapport du Service des travaux publics pour le mois de juin 2013 a été déposé au Conseil.

13-07.134

**6.1.2 Travaux de réaménagement de l'alimentation électrique dans le parc municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** certains bâtiments localisés dans le parc municipal seront démolis prochainement;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux occasionnent un réaménagement de l'alimentation électrique de nos autres immobilisations localisées dans le parc;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu deux soumissions soit :





- Bertrand Roussel 4 900,00 \$
- La Baie de L'Ours enr. 3 463,63 \$

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard  
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil retienne les services de La Baie de l'Ours enr. pour un montant total de 3 463,63 \$, taxes incluses, afin de faire tous les travaux nécessaires pour le réaménagement de l'alimentation électrique du parc.

**Adoptée à l'unanimité.**

13-07.135

**6.1.3 Projet de réparation d'asphalte 2013**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'effectuer des travaux de réparation d'asphalte sur plusieurs chemins municipaux;

**CONSIDÉRANT** l'identification de réparations prioritaires sur nos chemins par le directeur des Travaux publics;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise Asphalte Raymond inc. annexée à la présente;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard  
Appuyé par madame la conseillère Judith Larin

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise la réalisation des travaux selon la liste annexée à la présente pour un montant n'excédant pas 16 075 \$ plus les taxes applicables;

**ET QU'UN** montant de 15 897 \$ soit prélevé au poste budgétaire 02 32000 625 « achats d'asphalte »;

**ET QU'UN** transfert budgétaire au montant de 1 783 \$ soit prélevé au poste budgétaire 55 93110 « droit sur les sablières » présenté en annexe sous le numéro 2013-07.1, par l'écriture 53 soit approuvé.

**Adoptée à l'unanimité.**



13-07.136

**6.1.4 Autorisation – Coûts des travaux d’entretien de chemins 2013**

**CONSIDÉRANT QU’il** est nécessaire d’effectuer certains travaux de réparation sur certaines sections des chemins municipaux en 2013;

**CONSIDÉRANT** le relevé des travaux à réaliser selon leurs priorités;

**CONSIDÉRANT** le rapport du directeur des Travaux publics concernant les interventions à réaliser ainsi que l’évaluation des coûts annexée à la présente;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard Appuyé par madame la conseillère Judith Larin

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise l’exécution des travaux 2013, tels que décrits dans le rapport et selon les coûts estimés, pour un total ne dépassant pas 26 204 \$ incluant les taxes;

**ET QU’UN** montant de 15 126 \$ soit prélevé au poste budgétaire 02 32000 521 « achats d’asphalte »;

**ET QU’UN** transfert budgétaire au montant de 11 078 \$ soit prélevé au poste budgétaire 55 93110 « droit sur les sablières » présenté en annexe sous le numéro 2013-07.1, par l’écriture 53 soit approuvé.

**Adoptée à l’unanimité.**

13-07.137

**6.1.5 Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal**

**CONSIDÉRANT** la confirmation de la subvention de 10 000 \$ du député provincial monsieur Alexandre Iracà;

**CONSIDÉRANT QUE** l’estimé des travaux de réfection en asphalte de la côte de la rue des Chênes s’élève à 11 300 \$, plus les taxes applicables ainsi que les coûts annexés à la présente;



**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard  
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

**ET RÉSOLU QU'UN** montant de 10 000 \$ soit prélevé au poste  
budgétaire 03 01 006 « travaux subvention voirie »;

**ET QU'UN** transfert budgétaire au montant de 2 430 \$ soit prélevé  
au poste budgétaire 55 93110 « droit sur les sablières » présenté  
en annexe sous le numéro 2013-07.1, par l'écriture 53 soit  
approuvé.

**Adoptée à l'unanimité.**

**6.2 Aménagement, urbanisme et environnement**

**6.2.1 Rapport – Aménagement, urbanisme et environnement**

Le rapport du Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de  
l'environnement pour le mois de juin 2013 a été déposé au Conseil.

13-07.138

**6.2.2 Embauche de l'aide-inspecteur saisonnier**

**CONSIDÉRANT** le besoin de poursuivre le projet de vérification des  
installations septiques pour une deuxième année;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Johanne Lirette a déjà une année  
d'expérience à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin  
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Roy

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte l'embauche de madame  
Johanne Lirette pour une deuxième année à titre d'aide-inspecteur  
saisonnier à raison de 35 heures/semaine aux conditions établies  
entre les parties. La date effective de l'embauche est le 13 mai  
2013.

**Adoptée à l'unanimité.**



**6.2.3 Avis de motion n° 07-2013 pour modifier le règlement n° 02-2013 concernant la vidange des fosses septiques**

Madame la conseillère Judith Larin donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce Conseil, elle présentera un règlement portant le numéro 07-2013 intitulé « Règlement n° 07-2013 modifiant le règlement n° 02-2013, concernant la vidange des fosses septiques ».

Copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, conformément à l'article 445 du *Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1)*, la dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption est donc par la présente demandée.

  
Madame la conseillère Judith Larin

13-07.139

**6.3 Incendie – Sécurité publique**

**6.3.1 Rapport – Service des incendies**

Le rapport du Service des incendies pour le mois de juin 2013 a été déposé au Conseil.

**6.4 Loisirs et culture**

13-07.140

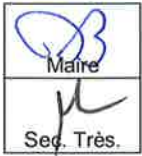
**6.4.1 Félicitations aux organisateurs des activités de la Fête nationale**

**CONSIDÉRANT** la grande participation de la population aux activités organisées dans le cadre de la Fête nationale;

**CONSIDÉRANT** les efforts investis par les organisateurs pour que ces activités se soldent par un véritable succès;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard



**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil adresse ses félicitations aux membres du comité de l'Association des loisirs, à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin aux activités de la Fête nationale et au conseiller responsable des loisirs et de la culture, monsieur Richard Strasbourg, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli.

**Adoptée à l'unanimité.**

13-07.141

**6.4.2 Demande d'appui pour l'ouverture officielle de la CJS (Coopérative Jeunesse de services) par un lave-auto**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est à même de voir les résultats positifs des activités que la Coopérative Jeunesse de services propose aux adolescents;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du Service des incendies, monsieur Denis Levasseur, ainsi que monsieur Richard Strasbourg, conseiller responsable des loisirs et de la culture, ont donné leur appui;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg  
Appuyé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette

**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité de Montpellier appuie et soutienne le lave-auto de la Coopérative Jeunesse de services qui aura lieu le vendredi 5 juillet, de 11 h à 19 h, au Centre communautaire de Montpellier.

**Adoptée à l'unanimité.**

13-07.142

**6.4.3 Demande de réservation de la salle du Centre communautaire pour l'activité « Soirée Cinéma »**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des Loisirs souhaite organiser des soirées cinéma tous les vendredis de juillet au Centre communautaire;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard



**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil approuve l'utilisation gratuite du Centre communautaire par l'Association des Loisirs les vendredis 5, 12, 19 et 26 juillet 2013 pour les soirées cinéma.

**Adoptée à l'unanimité.**

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

13-07.143

**7.1 Contrat de services / Coopérative jeunesse de services (CJS)**

**CONSIDÉRANT** la proposition de la Coopérative jeunesse de services (CJS) pour l'entretien paysager de la mairie et du centre communautaire pour une période d'environ huit (8) semaines au montant approximatif de 600 \$;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg  
Appuyé par madame la conseillère Judith Larin

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à signer le contrat présenté en annexe;

**ET QU'UN** montant de 300 \$ soit prélevé au poste budgétaire 02 19000 522 « entretien & réparation édifice » et un montant de 300 \$ au poste budgétaire 02 70120 522 « entretien et réparation centre communautaire.

**Adoptée à l'unanimité.**

**8. DIVERS**

**9. CORRESPONDANCE**

**10. QUESTIONS DU PUBLIC**



**13-07.144 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette  
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

**ET RÉSOLU QUE** l'assemblée soit levée à 20 h 13.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Pierre Bernier, maire**

**Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière adjointe**

**Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.**